





Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL, à partir des données de la **DADS** fournies par l'Insee et de prévisions statistiques. Il propose une photographie comparative des caractéristiques et des conditions d'emploi des salariés.



22 506 € ET PLUS POUR LA MOITIÉ DES SALARIÉS

- Le revenu net annuel médian de la branche est proche de celui du secteur.
- Toutes les catégories sociales de la branche bénéficient de revenus médians plus importants que ceux observés au niveau du secteur.

Médiane estimée de la rémunération nette annuelle par catégorie sociale (€)

Catégories sociales			
Cadres	41 623	36 733	37 040
Professions intermédiaires	29 198	22 456	23 186
Employés	20 895	20 354	21 060
Ouvriers	17 729	17 601	17 765
Ensemble	22 506	21 948	23 193

Source : extractions Insee, DADS 2019.



La DADS « salariés » donne la rémunération nette de toutes cotisations sociales obligatoires, de CSG (contribution sociale généralisée) et de CRDS (contribution au remboursement de la dette sociale). Elle inclut également les indemnités nettes (primes, indemnités, ancienneté...). La rémunération est exprimée annuellement.

Seuls les salariés présents à temps complet sur toute l'année ont été pris en compte dans le calcul de la rémunération médiane, à l'exclusion des apprentis.

Un indice de parité F/H a été calculé qui permet de comparer les rémunérations femmes/hommes.

$$\text{Indice de parité F/H} = \frac{\text{Rémunération Femmes}}{\text{Rémunération Hommes}} \times 100$$

Il est exprimé en pourcentage. Ainsi, un indice de parité F/H = 74,3 % signifie que la rémunération médiane des femmes correspond à 74,3 % de celle des hommes.

Cette mesure, calculée à partir de la DADS, ne peut être comparée à celle de l'index de l'égalité professionnelle. Créé par la loi Avenir professionnel de septembre 2018, cet index est à publication obligatoire pour les entreprises de plus de 50 salariés et intègre d'autres indicateurs que la rémunération.



Secteur santé

Branche professionnelle



Cabinets médicaux



9 656 € DE PLUS PAR AN EN FAVEUR DES HOMMES

Le genre a un effet très important sur le niveau de rémunération nette (y compris intéressement et participation) des salariés de la branche.




Rapporté au mois, un différentiel de 805 € est observé au profit des hommes.



ABSENCE DE PARITÉ SALARIALE

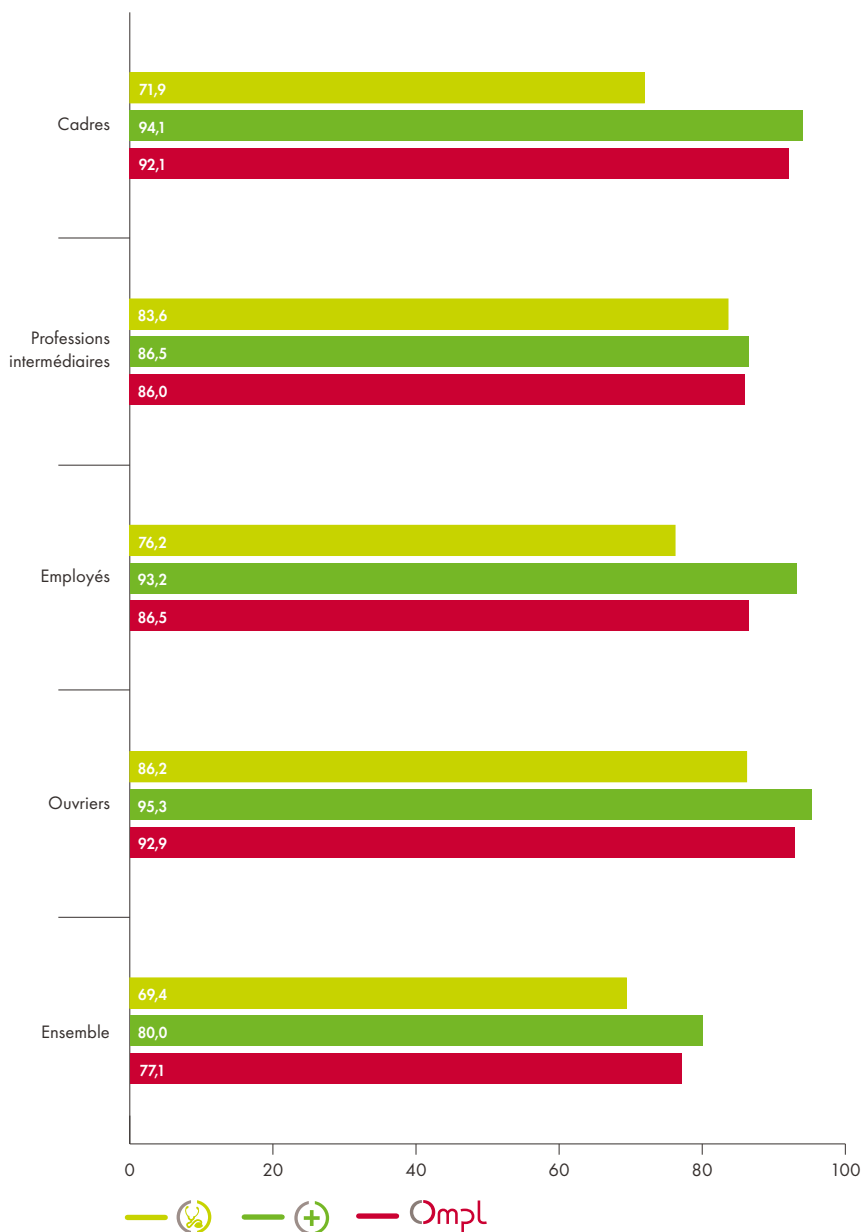
- L'indice de parité de la branche montre un écart entre les rémunérations médianes en faveur des hommes (30,6 points d'écart).
- Les cadres constituent la catégorie la moins égalitaire. Dans cette catégorie, la rémunération médiane des femmes correspond à 71,9 % de celle des hommes.

Médiane estimée de la rémunération nette annuelle par genre (€)

Genre			
Femmes	21 947	21 640	22 371
Hommes	31 603	27 042	29 023
Ensemble	22 506	21 948	23 193

Source : extractions Insee, DADS 2019.

Indice de parité par catégorie sociale



Source : extractions Insee, DADS 2019.



VALORISATION DE LA RÉMUNÉRATION AVEC L'ÂGE

Dans la branche :

- les salariés de 50 ans et plus bénéficient d'une rémunération nette médiane annuelle supérieure de 8,5 % à ceux de moins de 35 ans ;
- le différentiel avec les salariés d'âge intermédiaire est moins marqué (+ 1,0 %).



SPÉCIFICITÉS RÉGIONALES

Un différentiel de 4 331 € est observé entre la région possédant le plus fort revenu médian net annuel (Île-de-France) et le moins élevé (DOM).

Médiane estimée de la rémunération nette annuelle par tranche d'âge (€)

Tranches d'âge			
< 35 ans	21 225	19 398	20 931
35 à 49 ans	22 817	22 783	23 700
50 ans et +	23 037	24 343	24 646
Ensemble	22 506	22 218	23 193

Source : extractions Insee, DADS 2019.

Médiane estimée de la rémunération nette annuelle par région (€)

Régions			
Auvergne-Rhône-Alpes	22 914	22 181	23 493
Bourgogne-Franche-Comté	22 525	21 729	22 265
Bretagne	22 409	21 961	22 762
Centre-Val de Loire	23 305	21 918	22 666
Corse	21 583	21 999	22 571
DOM	20 616	21 668	22 098
Grand Est	22 039	21 700	22 424
Hauts-de-France	21 419	21 162	21 943
Île-de-France	24 947	23 897	27 833
Normandie	21 921	21 362	22 079
Nouvelle-Aquitaine	22 012	21 542	22 169
Occitanie	22 363	21 592	22 156
Pays de la Loire	21 899	21 376	22 447
Provence-Alpes-Côte d'Azur	22 281	21 750	22 516
Ensemble	22 506	21 948	23 193

Source : extractions Insee, DADS 2019.